

PARTICIPEZ MASSIVEMENT AUX ÉLECTIONS DES PARENTS QUI VOUS REPRÉSENTENT AUX CONSEILS D'ÉCOLES

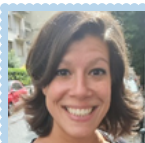
Uniquement par correspondance du 5 au 9 octobre 2026 (avant 12H)



Catherine
Chloé
CM1A



Daléna
Owen
CP/CE1



Inès
Nael
CM2C



Cédric
Juliette
CE2B



Hortense
Edmée
CE2/CM1



Heike
Adam
CM2B



Élodie
Margaux CP/CE1
Jeanne CE2/CM1



Marlène
Naomi CPB
Ema CM1B



Nadia
Kacem CM1A
Naëla CM1B



Bérangère
Liam
CE2B



Florence
Paul
CM2C



Sophie
Alice
CPA



Nassima
Ionas CP/CE1
Elias CM1B



Caroline
Jules
CE2B



Fadia
Apolline
CM2C



Marion
Gustave CP/CE1
Elisabeth CE2/CM1



Léa
Kamy CE2B
Elyass CM2B



Wei
Enzo
CP/CE1



Alice
Ambre
CE2A



Nadia
Assia CPB
Asma CE2B



Floriane
Nathanaël
CP/CE1



Alicia
Adriel
CPA



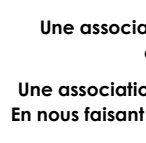
Minjian
Louis
CE1A



Stéphanie
Josselin
CE2/CM1



Manel
Sarah
CE2A



Djamil
Soumaya CE2A
Marya CM2A

Une association **DYNAMIQUE** fortement représentée dans tous les établissements de La Garenne Colombes.

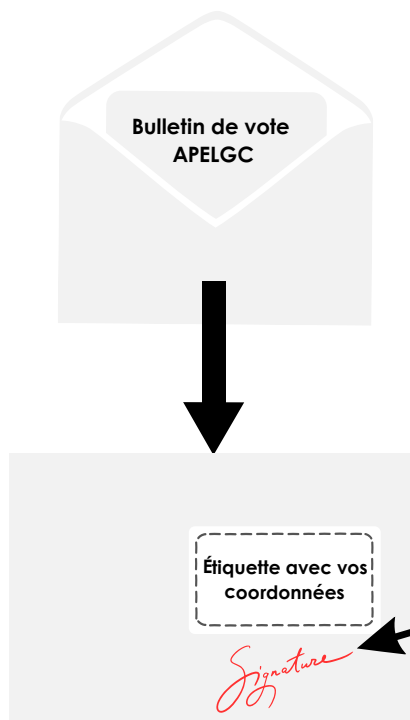
Une association **PROCHE** des parents, des enfants et des enseignants.
En nous faisant **CONFIANCE**, vous défendez les intérêts de vos enfants et vous contribuez à leur **BIEN-ÊTRE**.

Le taux de **PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS** influence **LE POIDS** de nos actions auprès de la Mairie, de l'Inspection Académique et de l'Éducation Nationale.



JE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comment voter en 4 étapes ?



1

Je glisse uniquement le bulletin de vote APELGC dans la petite enveloppe, puis je la ferme.



JE N'ÉCRIS RIEN sur mon bulletin : je ne coche et je n'entoure aucun nom, sinon mon vote est nul.

2

Je glisse la petite enveloppe fermée, dans la grande enveloppe.



JE N'ÉCRIS RIEN sur la petite enveloppe, sinon mon vote est nul

3

Je ferme et je signe la grande enveloppe sous l'étiquette.

4

Je la dépose dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée de l'école ou je remets mon enveloppe à la directrice de l'école.

ATTENTION ! LES DEUX PARENTS VOTENT DANS CHAQUE ÉCOLE

Si vous avez un enfant ou plus en **ÉLÉMENTAIRE**

Chaque parent vote une fois en élémentaire, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés en élémentaire.

Si vous avez un enfant ou plus en **MATERNELLE**

Chaque parent vote une fois en maternelle, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés en maternelle.



**NE PAS CONFONDRE LES LISTES
DE LA MATERNELLE ET DE L'ÉLÉMENTAIRE**